



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 04 DÉCEMBRE 2025

Le 04 décembre 2025, à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 27 novembre 2025 s'est réuni à la salle des fêtes de Roussillon, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2025-36

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE D'APT 2026

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 24 - PROCURATIONS : 1 - VOTANTS : 25

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO,
Mme Dominique SANTONI
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

AURIBEAU : M. Roland CICERO
MURS : M. Christian MALBEC
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, la délibération n° CC-2019-109 du jeudi 20 juin 2019 approuvant le projet d'établissement du Conservatoire de musique intercommunal Pays d'Apt Luberon et plus particulièrement l'axe 2 de ce projet d'établissement : le renforcement des liens avec l'Education Nationale et le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle en direction de nouveaux publics,

Considérant, les engagements quartier 2030 / enjeux et orientations prioritaires du projet du quartier prioritaire d'Apt du Contrat de la Ville d'Apt, en partenariat avec l'ETAT/ANCT, et notamment l'enjeu prioritaire : « Améliorer la réussite éducative des jeunes (de 3 à 25 ans) et soutenir la parentalité »,

Considérant, le programme d'action d'éducation artistique et culturelles intitulé « Orchestre à l'école Saint Exupéry Apt », établi par convention entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSSEN), la commune d'Apt et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), à la date du 02 juillet 2019, pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction, ayant fait l'objet pour les années précédentes de financement de la Ville d'Apt et de l'Etat (DDCS) au titre du Contrat de Ville,

Considérant, la convention entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSSEN) et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), relative au développement d'un orchestre à l'Ecole Henri Bosco « Koutoufla » à Apt pour l'année scolaire 2021-2022, renouvelable par tacite reconduction, en date du 17 décembre 2021, projet innovant et original mêlant voix/percussions/nouvelles technologies regroupant 30 élèves de CM1 et de CM2 pour 2 heures de pratique hebdomadaire encadré par 4 enseignants,

Considérant, que ces deux orchestres sont développés dans les quartiers prioritaires d'Apt identifiés dans le cadre du Contrat de Ville, à savoir : le quartier Saint Michel et le centre-ville intra-muros,

Considérant, le projet DEMOS - DISPOSITIF D'ÉDUCATION MUSICALE ET ORCHESTRALE À VOCATION SOCIALE, approuvé par convention de partenariat entre la Philharmonie de Paris et la CCPAL (2025/2027), par délibération n°CC-2025-76 du conseil communautaire du 20 juin 2025,

Considérant, qu'une partie de l'effectif de cet orchestre DEMOS est composée d'élèves provenant des quartiers prioritaires d'Apt identifiés dans le cadre du Contrat de Ville, à savoir : le quartier Saint Michel et le centre-ville intra-muros,

Considérant, que ces trois projets du Conservatoire de musique, relatifs aux deux Orchestres à l'Ecole ainsi que l'orchestre DEMOS s'inscrivent parfaitement dans l'enjeu prioritaire du contrat de ville d'Apt – Année 2026, intitulé : « Améliorer la réussite éducative des jeunes (de 3 à 25 ans) et soutenir la parentalité »,

Considérant, le plan de financement pour le renouvellement de l'action d'orchestre à l'école Saint Exupéry (Quartier St Michel à Apt) pour l'année 2026,

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2026				
Montant estimatif des dépenses			Montant estimatif des Recettes	
OAE B612 Saint Exupéry (B612) - 2026	Salaires intervenants + primes	31 600 €	ETAT / ANCT (2,5%)	1 000 €
	Gestion administrative	2 000 €	Ville d'Apt (2,5%)	1 000 €
	Vie de l'orchestre Et déplacements, présence à des concerts et visites dans l'année hors d'Apt	6 450 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger (4%)	1 500 €
			Autofinancement CCPAL	36 550 €

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20251204-B-2025-36-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025
Page 2 sur 4

		(91%)	
TOTAL	40 050 €	TOTAL	40 050 €

Considérant, le plan de financement pour le renouvellement de l'action d'orchestre à l'école Henry Bosco « Koutoufla » à Apt pour l'année 2026,

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2026				
Montant estimatif des Dépenses			Montant estimatif des Recettes	
OAE Henry Bosco « Koutoufla » - 2025	Salaires intervenants + primes	13 600 €	ETAT / ANCT (5%)	1 000 €
	Gestion administrative	2 000 €	Ville d'Apt (5%)	1 000 €
	Vie de l'orchestre Et déplacements, présence à des concerts et visites dans l'année hors d'Apt	3 500 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger (8%)	1 500 €
			Autofinancement CCPAL (82%)	15 600 €
TOTAL		19 100 €	TOTAL	19 100 €

Considérant, le plan de financement pour la mise en place et le développement du dispositif DEMOS sur l'ensemble du territoire intercommunal pour l'année 2026,

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2026					
Montant estimatif des dépenses			Montant estimatif des recettes		
DEMONS Pays d'Apt Luberon	Rémunération équipe pédagogique, équipe sociale, coordination administrative	231 000 €	Financements publics	Philharmonie de Paris (33 %)	93 500 €
				CAF (13 %)	35 000 €
				Etat / ANCT (0,5 %)	1 000 €
				Ville d'Apt (0,5%)	1 000 €
	Vie de l'orchestre (communication, missions et déplacements)	50 000 €	Financement privé	Fonds de dotation Mommessin-Berger (27 %)	77 000 €
			Autofinancement	CCPAL (26%)	73 500 €
TOTAL		281 000 €		TOTAL	281 000 €

Le Président propose à l'assemblée de délibérer.

**L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

Approuve, les renouvellements du projet Orchestre à l'Ecole Saint Exupéry et du projet « Orchestre à l'Ecole Henry Bosco - Koutoufla », dans le cadre de l'appel à projet du contrat de la Ville d'Apt 2026,

Approuve, la mise en place et le développement du dispositif DEMOS sur l'ensemble du territoire intercommunal pour l'année 2026,

Approuve, les plans de financement prévisionnels pour ces trois actions présentées ci-dessus pour l'année 2026,

Sollicite, les subventions conformément aux plans de financement ci-dessus présenté pour l'année 2026 auprès des différents partenaires financeurs publics et privé,

Sollicite, précisément dans le cadre du contrat de Ville d'Apt 2026,

- Pour l'OAÉ Saint Exupéry (B612) : l'attribution d'une aide de l'Etat/ANCT à hauteur de 1 000 €, soit 2,5% et une aide de la commune d'Apt à hauteur de 1 000 €, soit 2,5 % du montant total des dépenses de fonctionnement du projet pour l'année 2026.
- Pour l'OAÉ Henry Bosco - Koutoufla : l'attribution d'une aide de l'Etat/ANCT à hauteur de 1 000 €, soit 5 % et une aide de la commune d'Apt à hauteur de 1 000 €, soit 5 % et du montant total des dépenses de fonctionnement du projet pour l'année 2026.
- Pour le DEMOS : l'attribution d'une aide de l'Etat/ANCT à hauteur de 1 000 € et une aide de la commune d'Apt à hauteur de 1 000 €, soit 0,5 % chacune du montant total des dépenses de fonctionnement du projet pour l'année 2026,

S'engage, à inscrire ces dépenses de fonctionnement sur l'exercice budgétaire 2026,

Autorise, le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 17/12/2025

B-2025-36

Accusé de réception en préfecture
084-20040624-20251204-B-2025 36-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025
Page 4 sur 4